

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 89 (1953)
Heft: 29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

376
MONTREUX, 29 août 1953

LXXXIX^e année — N° 29

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

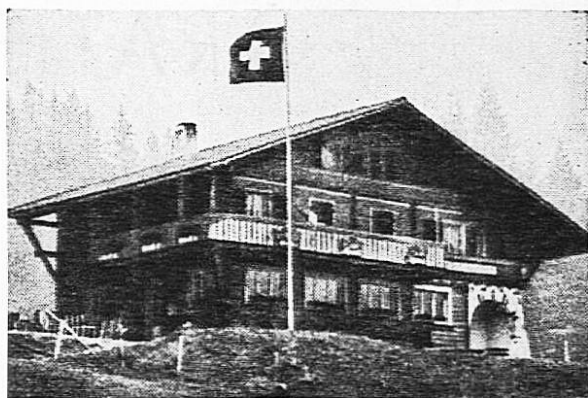
Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable. Abonnements kilométriques. **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) depuis **Fr. 24.—**

Pour tous renseignements, s'adresser à la **DIRECTION A OUCHY-LAUSANNE**, tél. 26.35.35
ou au **BUREAU DE LA COMPAGNIE A GENÈVE**, Jardin-Anglais, tél. 4.46.09



AUBERGE DU LAC DES JONCS SUR CHATEL-ST-DENIS

Alt. 1300 m.

But idéal de promenades
Restauration, chambres et pension
Arrangements pour écoles
et sociétés

Tél. (021) 5.91.23

M. GENOUD

INSTITUTEURS
ET INSTITUTRICES

Visitez le vieux Romainmôtier

A l'Hôtel de ville vous trouverez restauration, potages et boissons à prix modérés. Salles pour pique-niques.

Téléphone (024) 7 41 20.

Vos imprimés

seront
exécutés
avec goût
par l'

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

Les Haudères

HOTEL DES HAUDÈRES

Maison de familles 35 lits - Arrangements pour groupes et écoles.
Cuisine soignée. Prix modérés. Spécialités valaisannes.

Terminus route Sion-Haudères.

Tél. (027) 4.61.35.

MÊME MAISON :

Chalet Fournier - La Sage - Restaurant - Tél. 4.61.38

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Congrès internationaux d'Oxford (F. I. A. I. et C. M. O. P. E.) — Coopération entre parents et enseignants. — Vaud: Recommencements. — Faisons le point. — Echallens. — Cours de natation. — Offre de place. — Genève: Comment apprécier? — Neuchâtel: Congrès S. P. R. — Exposition scolaire permanente. — Anniversaires. — Une grande tâche. — Nécrologie. — Jura bernois: Deuxième édition du rapport Guéniat-Cramatte. — Synode de la section Biemme-La Neuveville. — Les examens de maturité à l'école cantonale. — Succès normilien.*

Partie corporative

CONGRÈS INTERNATIONAUX D'OXFORD F.I.A.I. ET C.M.O.P.E.

28 juillet — 4 août 1953

Oxford, ville de contrastes : tandis que dans les grandes rues — il n'y en a d'ailleurs pas beaucoup — c'est un défilé incessant d'autobus à deux étages, de voitures et de motos pétaradantes, tout le quartier de l'Université offre le calme de ses rues étroites, bordées de vieux édifices à clochetons, à tourelles et à créneaux avec de grands parcs dont les impeccables pelouses anglaises sont bordées de fleurs magnifiques. Les grands collèges ont de l'extérieur l'air de châteaux moyenâgeux, et dès que la porte est franchie, ce ne sont que cloîtres, salles profondes et sombres comme des nefs de cathédrales.

La salle de l'Oxford Union Society où se sont tenues nos séances est fort connue en Grande-Bretagne ; c'est là que les étudiants s'exercent aux débats parlementaires et que les « Oxfordiens » ont fait leurs premières armes soit comme rapporteurs, soit comme debatters, soit comme membres de l'opposition.

La séance d'ouverture de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs a été la simplicité même. Mr. Barnett, président de la National Union of Teachers d'Angleterre, organisatrice du congrès, a prononcé l'allocution de bienvenue ; après quoi, le secrétaire général, R. Michel, a donné connaissance de son message, dans lequel il a rapidement esquissé l'activité de la Fédération depuis le dernier congrès. Et sans désespérer, chaque délégation est venue exposer les problèmes qui avaient préoccupé son association au cours de l'année écoulée. Pour gagner du temps, la plupart des communications avaient été traduites, multigraphiées et distribuées, de sorte que la séance de l'après-midi a juste suffi pour permettre à toutes les associations de faire leur compte rendu.

Constatons une fois de plus, combien les soucis des instituteurs sont pareils dans le monde entier : classes trop nombreuses, insuffisance des locaux scolaires, pénurie d'instituteurs et d'institutrices, revalorisation de la profession, adaptation des traitements et des

retraites à la cherté de la vie, et devant ces besoins sans cesse croissants, insuffisance des ressources budgétaires mises à la disposition de l'éducation nationale, limitation des dépenses pour permettre une préparation plus complète des armées et de leur équipement...

Le deuxième jour du congrès était consacré à la discussion du seul sujet mis à l'étude cette année : « **La part prise par les instituteurs à la gestion de l'école** ». (C'est là un sujet très voisin de celui qui est proposé à la méditation des sections de la S.P.R. pour le Congrès de Neuchâtel en 1954.) Quatorze associations nationales avaient répondu à l'enquête préliminaire et la National Union of Teachers d'Angleterre, le Syndicat des Instituteurs allemands et la Suisse avaient fourni des rapports remarquables par l'ampleur avec laquelle le sujet était traité et par la façon approfondie avec laquelle les différents aspects du problème étaient présentés.

J'ai eu à établir le rapport de synthèse, mais la tâche était difficile parce que les mots qui désignent les différentes autorités scolaires, sur le plan national, régional ou communal, ne recouvrent pas partout les mêmes réalités et que, dans chaque cas, il faudrait tenir compte des facteurs historiques, politiques, culturels, économiques et sociaux qui ont influencé l'évolution des institutions et qui expliquent l'état actuel de l'école dans un pays donné, et les compétences qui sont accordées à l'Etat, à la région ou à la commune.

Cette diversité se retrouve dans la façon dont le corps enseignant participe à la gestion de l'école, soit en faisant partie des autorités elles-mêmes, soit en constituant des organismes purement scolaires : Conseil des maîtres, Chambre des maîtres, Conférence du corps enseignant, soit enfin en intervenant comme associations ou comme syndicats auprès des autorités.

Les revendications du corps enseignant peuvent se résumer en une seule : **obtenir une participation toujours plus complète à la gestion de l'éducation.**

Quant aux modalités, elles dépendent de la situation dans chaque Etat et du degré de responsabilité qui, déjà maintenant, est confié soit aux enseignants, soit à leurs associations.

Parmi ces demandes, nous pouvons mentionner :

1. Le droit des enseignants à jouir pleinement de tous leurs droits de citoyens, c'est-à-dire non seulement le droit de vote, mais le droit d'éligibilité dans toutes les autorités du pays ou de la commune.
2. Le droit des enseignants d'être représentés équitablement dans tous les organismes qui s'occupent des problèmes scolaires, formation des maîtres, conditions d'engagement, nomination, traitement, programmes, plans d'études, constructions, matériel, etc. La forme qui paraît la plus juste est la forme paritaire, avec un président choisi en dehors des deux parties.
3. Les représentants de l'enseignement au sein de ces organismes doivent avoir la voix délibérative.

4. Les organisations ont presque toujours un rôle purement consultatif. Les enseignants demandent qu'elles soient habilitées à prendre des décisions.
5. Les enseignants doivent avoir le droit de se grouper en associations ou en syndicats, reconnus par l'Etat et dont les rapports avec celui-ci soient basés sur des textes légaux.
6. En formulant ces revendications, les associations groupées au sein de la F.I.A.I. n'ignorent pas qu'en demandant une part plus grande dans la gestion de la chose scolaire, elles augmentent dans la même mesure leur responsabilité. Elles se déclarent prêtes à faire tout l'effort nécessaire pour faire honneur à leur engagement.

La discussion fut intéressante : un des points sur lesquels elle se concentra fut la meilleure façon d'assurer la liberté de l'instituteur : tandis que les uns voient la garantie la plus efficace de celle-ci dans l'autonomie laissée aux autorités locales, autonomie qui empêche la concentration de tous les pouvoirs en une seule main, d'autres estiment que l'Etat seul peut assurer cette liberté, car il est soumis au contrôle, non seulement des parlementaires, mais de l'opinion publique, tandis que les autorités locales sont souvent tentées de tourner la loi et de soumettre l'instituteur isolé à l'arbitraire des tyranneaux de village.

L'ordre du jour portait encore l'adoption des nouveaux statuts qui, chose miraculeuse, furent acceptés sans discussion. Par contre, une proposition de G. Delay, demandant que les nombreux questionnaires envoyés aux associations par la Confédération mondiale passent d'abord par la F.I.A.I. ou la F.I.P.E.S.O., déclencha une avalanche d'amendements et de contre-propositions avant d'être adoptée à la majorité.

La dernière demi-journée était réservée aux affaires administratives : compte rendu financier et élections. Mlle Cavalier (France) qui, depuis deux ans assume avec une autorité souriante la présidence de la F.I.A.I., et qui était arrivée au terme de son mandat, fut l'objet d'une manifestation unanime de sympathie et de gratitude. Le nouveau président fut désigné : M. Laret (Hollande). Michel et Willemin furent confirmés à leur poste et le Congrès prit fin.

L'après-midi du troisième jour emmena les congressistes à Stratford sur Avon, la ville natale de Shakespeare, où avait lieu au théâtre une remarquable représentation du « Marchand de Venise ».

La Suisse était représentée au Congrès par H. Egg et Suter du S.L.V. et par G. Delay et E. Bille, de la S.P.R.

* * *

Le Congrès de la F.I.A.I. s'était déroulé dans une atmosphère très sympathique de compréhension et de confiance ; le second congrès, celui de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (C.M.O.P.E.) fut assez différent.

Rappelons que la Confédération mondiale s'est créée effectivement l'an dernier à Copenhague par la fusion de la F.I.A.I. et de la

F.I.P.E.S.O. d'une part, avec la W.O.T.P. d'autre part, cette dernière (Organisation mondiale de la profession enseignante) disparaissant dans la nouvelle Confédération, alors que la F.I.A.I. et la F.I.P.E.S.O. continuent leur existence comme représentant respectivement les intérêts des maîtres primaires et des professeurs de l'enseignement secondaire.

Il s'est agi là plus d'un mariage de raison que d'un mariage d'amour et les méfiances qui se sont fait jour déjà dans les pourparlers préliminaires n'ont pas disparu. On prête aux dirigeants de la nouvelle confédération l'intention très précise de faire disparaître les deux fédérations pour n'avoir plus qu'une unique organisation ; cette disparition aurait deux inconvénients graves, d'abord les petites associations qui ne disposent chacune que de peu de suffrages (S.P.R. : 2 voix, S.L.V. : 3 voix) seraient majorisées dans les votes par les grandes associations (Indes : 30 voix, U.S.A. : 40 voix). Mais surtout, quoi qu'en disent certains représentants anglo-saxons qui prétendent que chez eux, il est impossible d'établir une distinction entre maîtres primaires et secondaires, nous avons la conviction que dans beaucoup d'autres Etats, il est nécessaire que les problèmes qui se posent au 1er et au 2e degrés sont bien différents et c'est pourquoi nous tenons à conserver, au sein de la Confédération mondiale, nos anciennes organisations, qui ont fait leur preuve, et dont le travail, s'appliquant à des sujets plus limités, gagne en intérêt et en profondeur.

De plus, il y a toujours l'irritante question des cotisations. La règle statutaire veut que chaque association nationale paie 8 ct. suisses par membre ; mais une disposition tout aussi statutaire permet aux associations pauvres de ne payer qu'une cotisation globale qui ne dépasse pas le 2 % le leur budget annuel. Comme ni la F.I.A.I. ni la F.I.P.E.S.O. n'admettent cette dérogation pour leurs propres associations, seules les anciens adhérents de la W.O.T.P. peuvent en bénéficier et on a l'exemple de l'association indienne qui annonce 350 000 membres, qui dispose par conséquent de 30 voix, en payant une cotisation globale de 20 dollars. (Cette année, le représentant de l'Inde, par gain de paix, a renoncé à faire usage de son droit de vote.)

Enfin, on reproche encore à la Confédération mondiale de subir trop fortement l'influence américaine.

Après la séance solennelle d'ouverture, au cours de laquelle Miss F.P. Horsbugh, ministre de l'éducation du Royaume-Uni a apporté un spirituel message, le Congrès s'est occupé notamment des « Rapports entre l'école et les parents », mais la discussion a été très rapide (chacun avait sous les yeux les 24 rapports nationaux).

Une autre séance fut consacrée tout entière à la revision des statuts. Ce fut je crois une idée malheureuse de demander aux associations de proposer des modifications, alors que ces fameux statuts ont coûté des années d'efforts et de négociations pour être adoptés et qu'ils devraient surtout subir le feu de l'expérience. Fort heureusement la plupart des nombreux amendements proposés, dont quelques-uns démolissaient l'équilibre fort instable dans lequel nous vivons, furent

retirés par leurs auteurs, lorsqu'ils se rendirent compte des réactions suscitées par leurs projets.

Un incident désagréable fut celui qui fut soulevé par la présence dans la salle de délégués de l'Espagne, invités comme observateurs. Lorsqu'elle connut cette présence, la délégation française du Syndicat national quitta la salle et sa déclaration fut approuvée par plusieurs délégations (Belgique, Allemagne entre autres).

Je ne voudrais pas être injuste envers la Confédération mondiale qui fait seulement ses premiers tours de roue et dont le rodage est loin d'être terminé. Le travail du congrès était bien préparé, mais il aurait gagné à être concentré sur un plus petit nombre de jours, et il serait bon de laisser de côté pour quelque temps les discussions sur les statuts qui sont oiseuses. La présidence de R. Gould, secrétaire général de la N.U.T. fut parfaite et Dieu sait dans quels marécages les débats auraient pu s'enliser sans la clarté d'esprit et l'énergie du président !

Laissons travailler la Confédération mondiale. Et espérons que l'an prochain les méfiances se seront endormies et que, dans la confiance, le travail sera plus efficace.

G. W.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE SUISSE ROMANDE A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA C.M.O.P.E.

Coopération entre parents et enseignants

Organisation nationale. En Suisse, il n'existe pas d'organisation nationale réunissant parents et enseignants. Les 25 Etats qui forment notre pays sont autonomes quant à leur organisation scolaire ; ils ont chacun leurs lois propres et leurs programmes particuliers. De plus, l'enseignement y est donné dans trois langues nationales : allemand, français, italien, et même partiellement en romanche (canton des Grisons).

La formation du personnel enseignant, primaire particulièrement, est donc fort diverse, et la coopération entre parents et enseignants s'exerce essentiellement sur le plan local.

Attitude de la S.P.R. Pour l'ensemble de la Suisse romande, notre association se préoccupe depuis longtemps déjà de cette question qu'elle estime essentielle.

Congrès 1928. En 1928, la S.P.R. choisit comme sujet de son XXIIe congrès quadriennal « L'école, la famille et les pouvoirs publics ». Un rapport d'une centaine de pages fait la synthèse des travaux régionaux et est distribué à tous les membres. Les thèses adoptées résument la position du corps enseignant romand à cet égard :

1. Il est très désirable que la famille et l'école s'entendent aussi complètement que possible en vue d'une meilleure et plus intense collaboration.
2. Les moyens de collaboration les plus recommandés sont :
 - a) un échange fréquent de renseignements ;
 - b) les fêtes scolaires et quelques leçons-types données aux élèves devant leurs parents ;

- c) les réunions de parents avec le maître de classe pour l'étude de questions diverses touchant à l'éducation ;
 - d) les visites à domicile ;
 - e) les entretiens pendant les heures de réception.
3. Dans le but d'intéresser la famille à l'œuvre de l'école, et de lui aider dans sa tâche difficile, le comité S.P.R. étudiera la fondation d'un journal pour parents.
 4. L'école ne manquera aucune occasion de faire apprécier et aimer la famille.

Ces thèses ont donc servi de lignes directrices pour le corps enseignant de Romandie. Leur mise en application est restée individuelle — j'en reprendrai plus loin la description — pour exposer tout d'abord l'évolution de l'attitude de notre association à l'égard de ce problème.

L'implantation dans nos écoles des méthodes d'éducation nouvelle fait apparaître plus nécessaire que jamais la collaboration de l'école et des parents ; il y a de la part de celle-là une nécessité d'informer, d'expliquer l'évolution des méthodes, pour les faire comprendre et même soutenir.

Congrès 1950. La S.P.R., en 1950, étudie le sujet « Ecole publique et éducation nouvelle » dans son XXVII^e congrès tenu à Lausanne. Un chapitre du rapport est consacré au contact avec les parents ; comme il concrétise notre attitude actuelle, j'en résume les idées essentielles.

Les parents et le maître, responsables au premier chef de l'éducation d'un enfant, doivent agir sur lui en confrontant leurs points de vue, en les accordant, en additionnant leurs influences.

Les relations entre l'école et la famille doivent naître et se développer d'une façon suivie, d'abord en raison d'une action concertée sur l'enfant, plus nécessaire encore en ville que dans les villages ; l'instituteur ne sait parfois rien des conditions familiales de l'enfant. Une éducation fonctionnelle cherche à connaître ce dernier sous tous ses aspects. Parents et enseignants l'observent sous deux angles complémentaires dont ils doivent se communiquer les constatations. Cette collaboration et un devoir du maître, c'est lui qui doit chercher à la créer, par des visites à la famille, par des heures de réception, des séances de parents. Ensuite pour faire connaître l'école, pour tenir les parents au courant de l'évolution des méthodes, de la transformation du climat scolaire. Et cela peut-être plus à la campagne qu'en ville. Les éducateurs qui se sont donné la peine de faire ce travail d'information ont presque toujours créé, parmi les parents et les autorités, un courant de sympathie, des appuis sûrs et bienveillants.

Thèse. Et voici la thèse qui conclut sur ce point :

« La pénétration d'un nouvel esprit dans l'école publique est subordonnée, entre autres, à une collaboration plus profonde entre la famille et l'école, cette collaboration devant être recherchée par l'instituteur. »

En conclusion, notre association cherche à développer la coopération entre parents et enseignants. Les études générales signalées ci-dessus orientent les membres sur l'importance d'une telle collabora-

tion, et sur les moyens d'y parvenir. Le choix de ces moyens est laissé à l'appréciation individuelle, leur mise en œuvre dépend de la personnalité des membres, des conditions locales, des nécessités particulières.

Attitude des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics, départements cantonaux de l'Instruction publique, inspecteurs scolaires, directeurs d'écoles, suivent avec intérêt les efforts de nos associations, et s'emploient à soutenir les tentatives faites, à y collaborer.

Quelques faits précis :

Neuchâtel. Le cahier des charges des classes expérimentales rattachées à l'Ecole normale stipule l'obligation suivante : « Il sera demandé aux maîtres d'établir et d'entretenir des relations directes avec les parents, afin que les familles soient renseignées sur le travail scolaire et que toute cause de conflit soit écartée. »

Du cours de pédagogie donné à l'Ecole normale, nous relevons « quelques moyens d'assurer et d'améliorer les relations entre l'école et la famille » :

1. Rendre visite aux parents, chez eux, passer une soirée dans chaque famille.
2. Connaître par les enfants le milieu familial — agir avec tact.
3. Heures de réception — à des moments qui conviennent aux parents.
4. La classe au travail ouverte aux parents, à dates précises.
5. Carnets scolaires — appréciations nuancées.
6. Soirées des parents — conférence d'information du maître ou d'un spécialiste.
7. Spectacles scolaires — en restant dans des réalisations modestes, mais sincères.
8. Orientation médicale, médico-pédagogique, aide sociale toujours discrète.
9. Courses scolaires.
10. Association des parents — Ecole des parents à Neuchâtel.
11. Information des parents par la presse, la radio, les conférences — devoir du maître de les signaler.
12. Information des membres des commissions scolaires qui, s'ils étaient mieux renseignés par le maître, seraient les meilleurs défenseurs de l'école.
13. Par l'étude du milieu local — intéresser les élèves aux occupations des pères.

Les commissions scolaires — organes communaux de la gestion des écoles — sont, surtout à la campagne, une délégation parentale ; elles ont le droit de savoir ce qui se passe à l'école ; l'information par le maître complètera heureusement ce que les visites des commissaires et leur présence aux examens a d'artificiel et d'incomplet.

Genève. En ce qui concerne notre sujet, la thèse citée du congrès 1950 a été reprise en 1952 par le Département de l'instruction publique, en accord avec l'Union des Instituteurs genevois, et développée dans ses applications pratiques pour servir de directives au corps enseignant.

Jura bernois. L'an dernier, le corps enseignant jurassien a précisé sa ligne de conduite en affirmant que « Famille et école doivent se rapprocher » par :

- le contact personnel entre les parents et le maître ;
- la réunion des parents, convoqués sur l'initiative du maître, avec la collaboration de la commission d'école ;
- la réunion des parents, convoqués par la commission d'école et où l'inspecteur scolaire traite d'un sujet pédagogique ou éducatif.

Attitude des parents

Le corps enseignant doit aller aux parents, et ne pas attendre de ceux-ci le premier pas, qui ne se produirait que rarement dans des conditions favorables à la collaboration.

Sur le plan romand, la fondation « Pro Juventute », avec l'appui des ligues « Pro Familia » et des sociétés pédagogiques édite une revue mensuelle, le « Journal des Parents ». A côté d'études générales — ex : Pestalozzi et Rousseau — des problèmes particuliers — ex : atmosphère de classe, les notes scolaires, les enfants placés, etc.

L'intérêt des parents pour l'école est très vif au début de la scolarité de leurs enfants ; puis il s'émousse assez rapidement et l'on peut penser que cela est dû à un manque de relations suivies et organisées qui permettraient à parents et enseignants d'agir sur un même plan, selon les mêmes règles. Les mères se sentent dépassées et dépaysées dans un domaine où la matière et les méthodes ont changé, et qu'elles renoncent à rattraper seules.

Il semble donc que c'est beaucoup par incompréhension et incompetence que naît l'indifférence. Pour chasser l'une et l'autre, des relations nouvelles et mieux conduites sont indiquées.

Ecole des parents. Et c'est ainsi qu'à Neuchâtel s'est créée une école des parents, inspirée de celle de Paris. Ses réunions d'hiver, mensuelles, groupent par quartiers parents et enseignants ; chacun y apporte ses expériences, ses réflexions, ses suggestions, ses désirs ou simplement ses questions. Une causerie faite par un pédagogue, un psychologue, un médecin, etc., ouvre chaque séance. La confiance renaît, l'intérêt s'ouvre à nouveau, et l'expérience vaut d'être poursuivie.

Un bulletin « Nos gosses et nous » simple et direct, aux conseils pratiques, est distribué quatre à cinq fois l'an dans tous les ménages de la ville.

En conclusion, la S. P. R. encourage la coopération entre parents et enseignants ; elle en a jeté les bases dans ses congrès, elle en suit le développement dans ses sections régionales, mais l'application pratique, suivie, fructueuse, repose essentiellement sur les éducateurs, et dépend surtout des conditions locales.

Corcelles, Neuchâtel, avril 1953.

Le rapporteur : E. Bille.

VAUD

RECOMMENCEMENTS...

Voici la rentrée... celle des « grandes » vacances ou celle des vacances des moissons. Avec elle coïncident beaucoup de changements. Pour de jeunes collègues, ce sera le premier poste comme titulaire ; pour de moins jeunes, la nouvelle place qu'on a postulée parce qu'on y voyait des avantages (réels ou imaginaires !) Ces mutations peuvent être fructueuses ; souvent elles sont l'occasion d'un nécessaire « renouvellement ». Le contact avec de nouveaux élèves, un nouveau milieu, de nouvelles autorités peut apporter ce regain de force et cette seconde jeunesse que donne un nouveau grade. Ce qui ne veut pas dire que le maître (ou la maîtresse) fidèle à son village, ayant trouvé l'ambiance favorable à son enseignement, œuvrant pour le bien de toute une génération rurale ne soit pas capable de renouvellement et rende moins de service à la société. A tous, nous souhaitons bon courage et satisfactions dans l'accomplissement de leur belle et lourde tâche.

E. B.

FAISONS LE POINT...

Pour répondre aux vœux de la section de Lausanne et de nombreux autres collègues, nous donnons brièvement ci-dessous l'état des travaux en cours du C. C. et de quelques commissions « officielles » ou de la S. P. V.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter longuement à l'activité du comité central. Elle est avant tout d'ordre social et administratif. Il a tenu une vingtaine de séances depuis l'assemblée générale de février dernier s'est fait représenter à toutes les manifestations intéressant la S.P.V. (remise des brevets à l'E. N., assemblée générale d'Echichens, du Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance, etc., etc.) Les présidents des sections — qui seront convoqués cet automne — seront ensuite mieux à même de répondre aux questions qui préoccupent nos membres, ils pourront les renseigner sur les démarches tentées par le C. C., les sujets étudiés, les résultats obtenus.

La commission du plan d'études (nommée par le Dép. de l'instruction publique et des cultes), a terminé ses travaux avant les vacances d'été. Elle n'a pas admis le principe d'un programme minimum, malgré l'insistance des quatre représentants de la S.P.V. (voir « Bulletin » du 6. 6. 53). Dans d'autres domaines aussi (histoire, grammaire, etc.), nos délégués n'ont pas pu faire triompher leur point de vue... Nous apprenons par contre avec plaisir que le nouveau Plan d'études sera mis à l'essai pendant **6 ans**. C'est là notre meilleure garantie. A nous de grouper les remarques, les vœux, les propositions des collègues (ou des sections) afin que cette période d'expériences ne soit pas inutile. A cet égard, les études faites dans chaque district en juin seront très précieuses. Le C. C. étudie actuellement la meilleure manière de centraliser les remarques des collègues afin d'éviter une dispersion préjudiciable.

La commission préparatoire et extra-parlementaire de la loi sur l'enseignement primaire est « en veilleuse » depuis décembre 52. (Il s'agissait d'abord de « liquider » la question du plan d'études.) Elle va vraisemblablement être convoquée à nouveau prochainement. (Délégués S.P.V. : Mlle Schalk, Kohler, Gudit).

Un projet d'arrêté du Conseil d'Etat sur l'assurance accidents professionnels et non professionnels a été étudié par une commission de la fédération des T.F. (délégués S.P.V. : Gfeller, Jeanprêtre). Nos représentants ont défendu certains principes mais n'ont pu obtenir satisfaction sur tous les points. Ce projet a été ensuite soumis à la Commission paritaire puis renvoyé au Conseil d'Etat. Il n'a pas encore été présenté au Grand Conseil. **Une communication ultérieure** renseignera plus complètement nos membres quant aux modalités du dit arrêté.

La Commission des assurances de la S. P. V. (présid. : Alb. Clavel) se préoccupe aussi de cet objet. Elle doit en outre étudier la motion Lavanchy concernant une assurance décès.

Pour étudier la motion Maibach-Michel présentée à la dernière assemblée générale, concernant la **prolongation du mandat de président de la S. P. V.**, le C. C. a nommé une commission formée des « derniers anciens présidents ». Au cours d'une première séance, elle a constaté qu'il n'était guère possible de porter à deux ans la durée des fonctions de président sans prolonger aussi les mandats de tous les membres du C. C. Cette commission siégera à nouveau cet automne. Elle étudiera aussi la question de la création d'une commission pédagogique de la S. P. V.

Pour la **révision du manuel d'histoire**, le Département de l'I. P. et C. nous a demandé de désigner deux instituteurs qui seront membres de la commission. Ce seront F. Chapuis, Gollion et A. Gétaz, Vevey.

La commission S. P. V. qui étudiera le sujet à l'ordre du jour du prochain **Congrès : « Les rapports entre autorités et corps enseignant »** comprendra les membres suivants : Jacot Hector, Vevey, Candolfi Willy, L'Abergement, Moret Georges, Lausanne, Delacrétaz-Rochat André, Morges, Marguerat Alfred, Oron, Forney Yvette, Lausanne, Courvoisier Daniel, Villarzel. En outre, notre collègue A. Chabloz, Lausanne fournira volontiers aux commissaires la documentation qu'il possède à ce sujet. Nous remercions les sus-nommés de bien vouloir mettre leur temps et leur compétence à notre service. Merci aussi à ceux qui étudieront le même objet dans les sections S. P. V.

La **section de Moudon** propose une nouvelle rédaction de l'Art. 6 ter des statuts : « les inspecteurs peuvent faire partie d'une des sections S.P.V. de leur arrondissement ». Cette question sera soumise aux prochaines assemblées des délégués et générale.

E. B.

SECTION D'ÉCHALLENS

Mardi 1er septembre, à 16 heures : GYMNASTIQUE (Grande salle du Château).

COURS DE NATATION

La Commission interfédération pour la natation organise un cours de natation pour nageurs les samedi et dimanche 5 et 6 septembre.

Ouverture du cours : samedi 5 septembre, à 15 h. 30, à Ouchy-Plage. Fin du cours : dimanche 6 septembre, à 14 h.

Indemnités : les frais de voyage IIIe classe, une indemnité de 8 fr. et une indemnité de 4 fr. pour les participants devant loger à Lausanne.

Nous invitons chaleureusement tous les collègues à participer à ce cours et à s'inscrire auprès de N. Yersin, avenue Bergières 3, Lausanne.

OFFRE DE PLACE

La Clinique « Les Pommiers », à Leysin, cherche une **institutrice** (dès le 1er septembre). Il s'agit de donner 4 h. de leçons par jour, 5 1/2 jours par semaine (2 heures aux garçons, 2 heures aux filles). Enfants bien entraînés et disciplinés, 9 garçons, 10 filles, « osseux » non contagieux. L'institutrice jouit d'un joli petit appartement, position indépendante en dehors de ces deux fois deux heures, liberté pour « faire une cure » ou donner des leçons particulières. Conditions : pension et logement en contre-partie des leçons données, s'engager pour un an, ne pas être malade des poumons. Ecrire directement à Mme Y. Tissot, Clinique Les Pommiers, Leysin (Vaud).

GENÈVE

Tribune libre

COMMENT APPRÉCIER ?

Le problème des appréciations scolaires a déjà fait couler beaucoup d'encre. Notre but n'est pas de rouvrir ici un débat qui semble momentanément clos, mais d'examiner quelques aspects du problème qu'elles posent aux instituteurs.

Qu'on soit partisan ou non des appréciations, on est bien obligé d'admettre que, le moment venu, elles sont indispensables pour traduire le comportement scolaire des écoliers. En fait, l'opposition ou le désaccord qui se manifeste à leur sujet apparaît surtout au moment où, constituant un barrage, elles prennent une importance que d'autres estiment exagérée. Leur plus ou moins grande fréquence est aussi un des points névralgiques du débat.

Appréciations = comportement.

Mais ce qui importe avant tout, c'est que ces appréciations, examinées dans leur ensemble, donnent une image aussi fidèle que possible du comportement scolaire de l'écolier.

Il est donc évidemment fâcheux de constater qu'elles varient souvent assez sensiblement d'une classe à l'autre ; cette variabilité justifierait à elle seule l'usage des épreuves-étalons dont le barème établi d'après les travaux d'un grand nombre d'élèves, permet à chaque ins-

tituteur de contrôler, de reviser si c'est nécessaire, ses propres normes d'appréciations. Il est, en effet, souhaitable qu'on tende dans la mesure du possible à unifier la façon d'apprécier les travaux scolaires si l'on désire que ces appréciations traduisent aux yeux des intéressés — enfants et parents — le vrai comportement scolaire de l'écolier.

Encore l'orthographe !

Un autre aspect frappant est celui de l'appréciation de l'orthographe. Certes, il est normal qu'on accorde à cette discipline une importance justifiée par les exigences de bon nombre de professions, mais cela ne justifie pas l'illogisme dont on fait preuve dans bien des classes — primaires ou secondaires — où le pédagogue ne se contente pas d'apprécier l'orthographe de ses élèves lors des épreuves concernant cette branche, mais étend cette appréciation aux travaux de composition, de vocabulaire et même à d'autres disciplines.

Dans ces classes, l'élève peu doué pour l'orthographe, mais qui peut être excellent en composition et en vocabulaire, n'obtiendra jamais pour ces deux branches l'appréciation qu'il mérite réellement. On est surpris — cela nous est arrivé souvent — de constater que tel garçon possède un vocabulaire étendu, que son langage est vivant, qu'il s'exprime clairement et avec facilité et que ses notes de vocabulaire sont médiocres **parce qu'il est faible en orthographe...** Or, les progrès en orthographe sont lents, notre expérience nous montre que ce n'est guère qu'à partir de seize ans que les jeunes gens assurent leur orthographe, que ceux qui possèdent une orthographe correcte à douze ou treize ans sont une minorité. Il n'est donc pas équitable que la carence orthographique soit un handicap plus lourd que la carence en composition française, en vocabulaire ou en arithmétique dont l'utilité est certainement aussi grande.

Appréciation n'est pas sanction...

L'appréciation d'un travail ne saurait, en aucun cas, tenir lieu de sanction, encore moins de correction. Transformer un « bien » (5) de composition ou de vocabulaire en un « assez bien » (4) ou un « médiocre » (3) parce que ces travaux sont mal orthographiés, c'est précisément considérer que l'appréciation peut servir de sanction et en fausser le sens.

La sanction consiste à faire corriger l'orthographe du travail ou, éventuellement, à le donner à recopier, mais, en aucun cas, les effets d'une orthographe médiocre ne doivent avoir des prolongements que rien ne justifie.

On peut apprécier l'orthographe d'un travail de composition, de vocabulaire — et il n'y a pas de raisons pour que cette appréciation ne s'étende pas à d'autres travaux encore — mais qu'on attribue alors une note distincte pour l'orthographe. Le malheureux qui se bat avec les bizarreries de notre orthographe pourra ainsi obtenir pour le même travail : 6 de composition et 0 d'orthographe... Ces deux appréciations traduiront de réelles possibilités !

Nous n'aimons pas beaucoup les chiffres, mais puisque ce système semble irremplaçable, qu'on l'utilise du moins avec un minimum de logique et d'équité.

G. Piguet.

NEUCHÂTEL

CONGRÈS S.P.R. - NEUCHÂTEL 1954

Comme nous l'avons dit antérieurement, la section de Neuchâtel prendra en mains l'organisation du Congrès romand. Elle s'est réunie et a déjà planté ses premiers jalons. C'est ainsi que les Commissions de travail ont été constituées et seront prêtes à se mettre à l'œuvre le moment venu. Nos lecteurs seront intéressés par les noms des responsables.

Comité d'organisation

Mademoiselle et Messieurs :

Bureau :

Président : Gaston Delay, président S.P.R.

Vice-présidents : Xavier Zurcher, président section Neuchâtel, et Léopold Schwab.

Secrétaire : André Aubert.

Caissier : Ernest Bille, caissier S.P.N. et vice-président S.P.R.

Membres : Willy Zwahlen, président S.P.N. ; Marcel Rutti, président section de Boudry ; Marguerite Perrenoud.

Présidents des commissions :

Finances : Ernest Bille.

Réception : Léopold Schwab.

Presse : Paul Von Almen.

Logement : Albert Dolde.

Divertissements : Joseph Bricola.

Subsistance : Michel Béranek.

Exposition : Charles Landry.

Police : Cyprien Calame.

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Le nouveau comité de l'Exposition scolaire permanente s'est réuni au début de juillet sous la présidence de M. Ch. Landry. Il a visité le local qui recevra, rajeunie, l'exposition permanente et celui qui abritera notre riche bibliothèque. Ces deux locaux, aménagés grâce à un crédit spécial du Département de l'instruction publique, sont situés dans le bâtiment du nouveau gymnase. L'exposition rouvrira ses portes et le service de la bibliothèque sera assuré par le Secrétariat de l'Ecole normale.

Le comité s'adressera aux associations professionnelles qui soutenaient l'exposition pour qu'elles continuent cet effort. Il est heureux que l'Etat participe à une institution qui, dans les conditions où elle pourra travailler est appelée à rendre les plus grands services, au corps enseignant et aux élèves de l'Ecole normale. Mais il faut que l'exposition reste notre œuvre, notre chose !

Le comité espère que son appel sera entendu par les associations pédagogiques.

Nous donnerons en septembre, dans cette même rubrique, des précisions sur la réouverture de l'Exposition scolaire permanente.

ANNIVERSAIRES

Quelques jours avant les vacances, six membres du corps enseignant de Neuchâtel étaient fêtés pour avoir accompli : Mlles **Marguerite L'Eplattenier** et **Alice Steiner** 40 ans, Mlles **Georgette Küffer**, **Hélène Nagel**, **Alice Porchet** et M. **Xavier Zürcher** 25 ans de services. Le très dévoué président de la section se trouvant parmi les intéressés c'est M. Gilbert Aellen qui servit de porte-parole à la V.P.O.D.-S.P.N. pour présenter congratulations et vœux.

Le Département avait délégué M. l'Inspecteur pour remettre à ces éducateurs estimés et appréciés à divers titres par les autorités et la population, gratifications légales et cadeaux.

Les élèves agrémentèrent la cérémonie par l'exécution de trois beaux chants.

Mlle Rosselet, maîtresse ménagère, avait préparé un excellent repas à l'intention de nos collègues à l'honneur.

Nous joignons cordialement nos meilleurs souhaits et compliments à tous ceux qui furent exprimés en cette occasion.

W. G.

UNE GRANDE TACHE

C'est celle qu'assumera M. Jean-Pierre Miéville, actuellement à la tête d'une classe de retardés à Neuchâtel, et qui vient d'être appelé à la Direction des établissements d'éducation et d'observation de Malvilliers-le-Vanel, pour succéder à feu M. Calame.

Nous félicitons très vivement notre collègue de l'honneur qui lui échoit et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions difficiles et absorbantes. Bon courage !

W. G.

NÉCROLOGIE

Le 9 août s'en allait, à son tour, Mlle **Hélène Burkhardt**, âgée de 75 ans. Cette institutrice fit ses premières armes dans la classe à tous les degrés de la Corbatière, chargée d'un nombre excessif d'élèves. Puis toute sa carrière s'accomplit au village de La Sagne, essentiellement à l'école enfantine où elle excella grâce à son sens pédagogique et à son cœur maternel. Mlle Burkhardt avait un vrai talent pour préparer ses petits à toutes sortes de productions qui ravissaient la population à l'occasion de fêtes ou manifestations locales. Notre collègue se dévoua aussi en dehors de l'école en travaillant intensément à l'œuvre des missions. Mlle Burkhardt se retira prématurément après 36 ans d'enseignement, sous la pression des circonstances, au moment où de trop nombreux jeunes attendaient un poste. Elle en garda une légère mais légitime amertume. Qui aurait pensé que, vingt ans après, la situation du personnel enseignant serait complètement renversée ?

Le 28 juillet est décédée, à l'âge de 64 ans, à La Brévine, Mme **Régina Grether-Gattolliat**. La défunte, pédagogue de valeur, enseigna au Bois de l'Halle, dans la petite école de campagne perdue au loin dans la forêt. Elle y laissa un souvenir lumineux. Une cérémonie au

temple du village donna l'occasion de rappeler tous les mérites de cette excellente institutrice.

M. **James Montandon**, un vénéré collègue, qui jouissait de sa retraite depuis une vingtaine d'années, mourait au Locle, le 3 août dernier, âgé de 83 ans. M. Montandon avait débuté au collège de Crozot, puis il passa plus de quarante ans au Locle même, dans les degrés moyen et supérieur. Il fut apprécié pour son enseignement clair et vivant. A cause de ses connaissances spéciales, il se vit confier quelques leçons de mathématiques à l'Ecole secondaire et les cours de travaux manuels à l'Ecole normale. Il s'intéressait vivement, en outre, à la lecture et à la musique. Il était membre du Comité de la Bibliothèque de la ville.

M. Montandon présida la Société pédagogique du district du Locle en 1896 et nous lui devons aussi de la gratitude pour avoir été pendant très longtemps le consciencieux correspondant de la Caisse de remplacement. Pour ces services, la S. P. lui avait conféré le titre de membre honoraire de la section.

W. G.

JURA BERNOIS

DEUXIÈME ÉDITION DU RAPPORT GUÉNIAT-CRAMATTE

« Application des méthodes nouvelles à l'Ecole primaire jurassienne »

La deuxième édition du rapport Guéniat-Cramatte « Application des méthodes nouvelles à l'Ecole primaire jurassienne », présenté au 26^e congrès de la Société pédagogique jurassienne (1952), vient de sortir de presse. L'opuscule a été expédié aux souscripteurs ainsi qu'à toutes les commissions des écoles primaires jurassiennes ; ces dernières le reçoivent à titre gracieux. On peut commander cet ouvrage à M. Guéniat, directeur de l'Ecole normale des instituteurs, Porrentruy, ou à M. Cramatte, instituteur, à St-Ursanne.

SYNODE DE LA SECTION BIENNE - LA NEUVEVILLE

Nos collègues du sud, faisant coïncider leur réunion d'été avec une excursion dans les Montagnes neuchâteloises, fort réussie, sous la conduite de M. le Dr Thiébaud, ont entendu un rapport sur « les relations du corps enseignant avec les autorités » (thème du prochain Congrès S.P.R. à Neuchâtel). M. Ch. Jeanprêtre, considérant la situation de haut, peut déclarer que nous jouissons d'une large autonomie, dans le cadre de notre législation scolaire. Il loue la bienveillance éclairée et la largeur de vues qui existent chez nos supérieurs hiérarchiques, depuis la Direction de l'Instruction publique jusqu'à nos commissions d'école. Mais ayons garde d'oublier le facteur humain, seul susceptible de rendre ces relations meilleures ou moins bonnes. Dans la conclusion, acceptée à l'unanimité, les membres de la section ne voient aucun avantage à ce qu'on change quoi que ce soit dans les textes législatifs.

Ensuite, le président lit toute une correspondance échangée entre le comité de la S.P.J., le Directeur de l'Instruction publique et M. Joray,

d'où il ressort que les suites à donner au rapport du Congrès de Bienne sont en voie de réalisation.

Rappelons que la thèse No 3 du dit rapport comporte l'ouverture d'un gymnase de langue française à Bienne. De fait, la ville de l'Avenir a passé aux actes...

LES EXAMENS DE MATURITÉ A L'ECOLE CANTONALE

Ils ont pris fin samedi, 4 juillet, par la remise du certificat à 23 bacheliers, soit tous les candidats inscrits.

M. le préfet Dr V. Henry, président de la Commission de surveillance de l'établissement, a relevé le sérieux et l'enthousiasme du travail qui s'effectue au sein du gymnase jurassien.

Voici les lauréats :

Section classique : Amstutz Marie-Louise, Greppin Herbert, Guénat Edmond, Stalder Fred, Visinand Jean-Marie.

Section littéraire : Capitaine Janine, Ceppi Françoise, Chapuis Edgar, Erismann Janine, Favre Gilbert, Montavon Erwin, Surdez Yvonne, Voisard Christiane, Vorpe Mireille.

Section commerciale : Bouvier Jean-Claude, Crelier Alphonse, Membrez Robert, Mertenat Lucienne, Voyame Anne-Marie, Debieux Philippe, Etique Joseph, Falbriard Jean-Marie, Queloz Roger.

Bonne chance à tous !

SUCCÈS NORMALIEN

Les élèves des quatre classes de l'Ecole normale, participant à la récente Fête jurassienne de Chant, sous la baguette de leur maître de musique, M. P. Montavon, ont remporté un laurier de 1re classe. Bravo aux Normaliens et félicitations à leur directeur !

UNE RÉCUPÉRATION INTÉRESSANTE

Les déchets paraissant sans valeur qu'on peut accumuler pendant l'été constituent un souci ennuyeux pour les propriétaires de jardin qui aiment l'ordre et la propreté. C'est le plus souvent pour des raisons de commodité que l'on jette ces résidus à la poubelle, ce qui constitue une perte inutile, puisque ces déchets contiennent encore des matières de valeur. En effet nous ne devrions pas laisser perdre les matières fertilisantes si utiles qui sont emmagasinées dans les feuilles, les tiges, les racines des plantes, l'herbe du gazon, etc. Le compostage permet de récupérer les matières utiles.

Or certains cultivateurs de jardin n'ont pas encore adopté la méthode moderne de compostage, vraisemblablement parce qu'ils croient nécessaire d'attendre 3 ans avant d'obtenir un terreau utilisable.

En réalité l'emploi du Composto Lonza permet de diminuer considérablement cette période puisque, grâce à lui, on obtient en 6 mois un terreau irréprochable, riche en humus et en éléments fertilisants.

La meilleure façon d'utiliser ce compost rapide consiste à l'enterrer superficiellement au larron ou à la houe lors de la préparation des carrés.

ECOLE PIOTET

Pontaise 15 LAUSANNE Tél. 24.14.27

Classes de raccordement pour les différents degrés de l'Ecole de Commerce

Rentrée 1er septembre

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES



OFFICIELLES DE LAUSANNE
DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin s/Bienne met au concours le poste d'un jeune

maître de gymnastique et de sport

en possession du diplôme fédéral I ou II.

Le candidat, de langue maternelle française, doit avoir de bonnes connaissances de la langue allemande et avoir si possible de l'expérience dans le travail de l'instruction préparatoire et des associations sportives.

Les inscriptions, avec l'indication des prétentions de salaire, seront adressées à la direction de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin **jusqu'au 15 octobre 1953** en y joignant les certificats, les attestations relatives à l'activité déployée jusqu'à ce jour dans les écoles et les associations ainsi que tout brevet éventuel.

Phag-Arome



Savoureux

EXTRAIT VITAMINÉ POUR

TARTINES ET ASSAISONNEMENT DE TOUT METS

La bonne adresse pour votre ameublement neuf



**Choix de 200 mobiliers neufs
du simple au luxe**

Occasions provenant des échanges,
à bon compte. Exposition séparée.

Maurice Marschall meubles occasion
Magasin, route de Genève 19



La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise

garantie par l'État et gérée par le

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

LAUSANNE

36 agences dans le canton de Vaud

TIRELIRES MISES GRATUITEMENT A DISPOSITION

La gérance des restaurants sans alcool

« **LE CARILLON** »

Terreaux 22, Lausanne

est assurée dès le 1^{er} septembre 1953 par le

Département Social Romand **DSR** Département Social Romand

Restauration soignée - Menus choisis et variés à prix modiques

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE